

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

*Direction des soutiens
et des finances*

**Arrêté du 26 septembre 2016 portant changement d'appellation
de la brigade territoriale de Saint-Brice-en-Coglès (Ille-et-Vilaine)**

NOR : INTJ1626639A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense;

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 15-1 et R. 15-22 à R. 15-26;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2,

Arrête:

Article 1^{er}

La brigade territoriale de Saint-Brice-en-Coglès prend l'appellation de brigade territoriale de Maen Roch à compter du 1^{er} janvier 2017. Sa circonscription est modifiée à la même date, dans les conditions précisées en annexe.

Article 2

Les officiers, gradés et gendarmes de la brigade territoriale de Maen Roch exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R. 13 à R. 15-2 et R. 15-24 (1^o) du code de procédure pénale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 26 septembre 2016.

Pour le ministre et par délégation :
*Le colonel, sous-directeur
de l'organisation et des effectifs,*
A. BROWAËYS

ANNEXE

BRIGADE TERRITORIALE	CIRCONSCRIPTION ACTUELLE	CIRCONSCRIPTION NOUVELLE
Saint-Brice-en-Coglès	Baillé Coglès La Selle-en-Coglès Le Châtellier Le Tiercent Montours Saint-Brice-en-Coglès Saint-Etienne-en-Coglès Saint-Germain-en-Coglès Saint-Hilaire-des-Landes Saint-Marc-le-Blanc	(ancienne appellation)
Maen Roch	(nouvelle appellation)	Baillé Coglès La Selle-en-Coglès Le Châtellier Le Tiercent Maen Roch Montours Saint-Germain-en-Coglès Saint-Hilaire-des-Landes Saint-Marc-le-Blanc